

LES REDINGOTES ANGLAISES

On donne ce nom, à Paris, à de petits sacs préparés avec l'appendice cœcal de quelques quadrupèdes, et qui servent à préserver les parties génitales de l'absorption du virus vénérien. M. Cullerier donne à cette espèce de gant le nom de *capote de santé*.

Il y a environ soixante et cinq ans que cette invention fut faite à Londres par un nommé Condom, dont elle a retenu le nom dans ce pays.

M. Swediaur remarque que cette découverte, dont l'utilité eût dû valoir à son auteur la reconnaissance de ses compatriotes, ne fit que le déshonorer dans l'opinion publique, et qu'il fut même obligé de changer de nom, bien qu'il communiquât son procédé sans aucune vue d'intérêt, et qu'il n'en fit point l'objet d'une spéculation mercantile.

On prépare les redingotes anglaises avec les appendices cœcaux du veau, du mouton, de l'agneau, afin d'en avoir de différents calibres, et non avec l'intestin cœcum, comme le dit M. Swediaur, parce qu'il ne faut point qu'il y ait de couture à ces étuis qui pourraient blesser la partie sur laquelle on les applique, et donner entrée au virus syphilitique. On lave cette portion intestinale, on la fait sécher en la distendant avec du papier ou du coton, et on l'assouplit ensuite en la frottant entre les doigts avec un peu de son et d'huile. On pratique à l'extrémité ouverte une coulisse dans laquelle on passe un cordon qui sert à fixer cette enveloppe. Lorsqu'elle est bien préparée, elle doit être transparente comme le taffetas ciré, bien souple, point plus mince dans une place que dans l'autre, parce qu'elle pourrait se rompre là, et encore moins doit-elle être percée. On doit visiter avec soin les redingotes anglaises avant de s'en servir, afin de s'assurer de ces deux dernières conditions qui sont les

plus essentielles de leur confection, à cause des inconvénients qui peuvent en résulter.

Effectivement on s'en sert dans des circonstances où la moindre rupture pourrait devenir fort contraire aux intentions que l'on a en les employant : 1° pour ne point s'exposer à la contagion vénérienne ; 2° pour que le coït ne soit pas prolifique. Dans ces deux cas, la moindre perforation, le plus petit trou peuvent donner lieu à l'introduction du virus syphilitique ou au passage du sperme. Le premier est surtout beaucoup plus à craindre, car il ne faut que la plus légère communication pour que la contagion ait lieu, tandis que la projection de la semence étant nécessaire, ordinairement, pour que la fécondation puisse se faire, ce serait un grand hasard que la perforation eût lieu à l'orifice de l'urèthre.

Lorsqu'on soupçonne la moindre infection, on doit se servir de condom ; c'est un moyen d'éviter une des maladies les plus affligeantes de l'espèce humaine, et l'une de celles qui tourmentent le plus ceux qui en sont atteints à cause des craintes qu'elle entraîne à sa suite. Sous le rapport de la sécurité, l'emploi de ce moyen, lors de commerce impur ou douteux, est d'un avantage considérable. Si le moraliste le blâme à cause de la facilité qu'il apporte à des relations réprouvées, d'un autre côté la médecine ne peut qu'en approuver et en provoquer l'usage de tout son pouvoir, puisqu'il devient un puissant obstacle à la contagion vénérienne. On peut même dire que l'usage des condoms n'est point assez répandu, et que s'il l'était davantage, on pourrait espérer de voir diminuer d'une manière notable le nombre des affections syphilitiques ; peut-être même parviendrait-on, avec le temps, à leur destruction ; du moins il serait un des moyens les plus puissants dont on pourrait se servir pour y parvenir.

En s'en servant pour empêcher une fécondité réprouvée, la morale publique serait moins souvent outragée. On verrait moins de folles mères, moins de femmes obligées de soustraire les fruits d'un amour illégitime à des époux outragés. Les malheurs de tous genres qui naissent d'une fécondité malheureuse et qui font le désespoir de celles qui en sont les victimes et de leurs familles, seraient plus souvent épargnés. Des maux sans nombre seraient évités à la faiblesse humaine ; il y aurait moins de tentatives d'avortement, moins d'infanticides, etc.... Que d'avantages résulteraient de l'emploi plus fréquent d'un moyen si simple ! Au surplus, la crainte d'une communication prolifique sert parfois de prétexte pour se revêtir de la capote de santé avec des femmes que l'on soupçonne être infectées, et réciproquement.

M. le Dr Fournier a judicieusement conseillé l'usage de ce moyen au mari d'une nourrice pour éviter une fécondité nuisible à l'allaitement.

Le mystère que l'on met dans la vente de ce préservatif est vraiment fâcheux ; on n'en trouve sous le manteau, que chez quelques

marchands d'objets de taffetas ciré au Palais-Royal à Paris, tandis que leur débit devrait être général et avoir lieu chez les pharmaciens, en prenant toutefois les précautions indiquées par la bienséance. On vend publiquement le remède contre la vérole, et l'on n'ose pas en faire de même du moyen prophylactique, tant l'esprit humain est pétri de contradictions. Si la vente en était autorisée et répandue, le prix de cet objet serait très modique, car il peut être préparé à peu de frais. Il faut éviter de se servir de condoms qui aient déjà été employés, comme cela arriverait si on en achetait à ces officieux revendeurs qui vous en offrent à demi-voix dans les promenades publiques. Le plus souvent, ils sont de hasard, et pourraient donner le mal que l'on cherche à éviter. Il faut d'autant plus s'assurer que le condom dont on se sert est de bonne qualité, que la sécurité qu'il procure peut tourner au désavantage de celui qui l'emploie ; effectivement, avec lui, on croit pouvoir ne prendre aucune précaution, et cependant s'il se rompt pendant l'usage, on ne manquera pas de tomber dans les maux qu'on cherchait à éviter.

Il serait à désirer qu'on pût donner plus de solidité à ce moyen hygiénique, ce qui ne manquerait pas d'avoir lieu si l'on parvenait à surmonter la fausse honte qui s'oppose à son emploi plus vulgaire. Ce sujet est même si délicat à toucher, qu'il nous a fallu une sorte de courage pour en entretenir nos lecteurs, malgré son extrême importance et les résultats précieux que la médecine peut en retirer.

F. V. M.

Cet article est textuellement reproduit d'après le Dictionnaire en 60 volumes publié en 1820 ; il nous a été signalé par notre distingué collaborateur *Maxime* qui nous a promis de nous en faire connaître l'auteur. La *Redingote anglaise*, de 1820, n'a pas changé en 1900, mais il semble que nos auteurs modernes n'auraient pas traité la question avec la naïve simplicité de nos pères.

Non seulement l'article est authentique, mais nous avons pu nous procurer, grâce à l'obligeance de notre collaborateur *Maxime*, une note fort intéressante du pharmacien Cadet (de Gassicourt) relative à la vente des dites *Redingotes*. Voici cette note dans toute son ingéniosité :

*Note sur un article inséré dans le DICTIONNAIRE DES SCIENCES
MÉDICALES.*

Dans le courant de la semaine dernière, deux jeunes femmes se sont présentées à ma pharmacie et m'ont demandé mystérieusement des *capotes de santé*. Je les priai de s'expliquer : la plus jeune baissa les yeux en rougissant et se retira sans me répondre ; l'autre, qui paraissait mariée et qui sans doute avait un désir plus vif d'être satisfaite, me dit : « Je vous demande, monsieur, deux douzaines de *spencers préservatifs*, ou, si vous l'aimez mieux, de *vêtements para-*

sypilitiques ». « Je commence à comprendre, lui dis-je ; mais, madame, si vous n'avez pas l'intention de plaisanter, qui a pu, je vous prie, vous adresser à moi pour un pareil objet ? » — « N'êtes-vous pas pharmacien ? » — « Sans doute. » — « Eh bien ! monsieur, lisez dans le *Dictionnaire des sciences médicales* l'article intitulé *RE-
DINGOTES ANGLAISES*, et vous verrez que vous devez faire ce commerce de ces utiles capotes, dont l'invention déshonora *Sir Condom* qui fut obligé de changer de nom pour se soustraire aux huées de ses compatriotes. »

J'avoue que, malgré le ton d'assurance de cette dame, je ne pouvais me persuader que l'article existât ; cependant, j'ouvris le tome 47 du *Dictionnaire*, et je lus à l'endroit indiqué cette phrase singulière : « Le débit de ce préservatif devrait être général et avoir lieu chez les pharmaciens », etc.

Le médecin qui a osé placer un pareil article dans le *Dictionnaire des Sciences médicales*, paraît pénétré des avantages que l'on peut retirer de l'usage des redingotes anglaises. C'est avec la meilleure foi du monde qu'il assure qu'en s'en servant on verrait moins de filles mères, moins de femmes obligées de soustraire les fruits d'un amour illégitime à des époux outragés ; que les malheurs qui naissent d'une trop grande fécondité seraient plus souvent épargnés ; qu'il y aurait moins de tentatives d'avortement, moins d'infanticides, etc.

Malgré ces considérations puissantes, je trouve que M. le Docteur donne aux demoiselles de bonne maison un conseil très indécent, et que l'injonction qu'il fait aux pharmaciens est injurieuse et cynique. Je ne connais aucun de nos confrères qui ne se crût insulté par la proposition de M. F. V. M. (1) ; je n'en excepte pas même ceux qui se respectent assez peu pour accepter des dépôts de remèdes secrets.

Il est probable que l'auteur, en écrivant cet inconcevable article, éprouvait encore un reste de pudeur, puisqu'il ne l'a signé que par ses initiales, quand son nom tout entier se lit au bas de ses autres productions.

Pour ne pas l'humilier, nous ne le nommerons pas ; nous l'invitons à se souvenir que les pharmaciens ne doivent vendre que des préparations pharmaceutiques.

Ce n'est pas au moment où le gouvernement jette du lustre sur la pharmacie en l'admettant à faire partie d'une Académie royale (2) qu'elle consentirait à s'avilir en convertissant ses officines en archives de prostitution.

C. L. CADET (de Gassicourt).

(1) MÉRAT, l'auteur du *Dictionnaire universelle de matière médicale*, publié en collaboration avec De Lens.

(2) L'Académie de médecine, créée en vertu d'une ordonnance royale du 20 décembre 1820.

Extrait du n° de janvier 1821 du *Journal de Pharmacie*, Paris, 1892, p. 29-30.